



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL COMITE DE DIRECTION



District de l'Hérault de Football

COMITE DE DIRECTION

Réunion du 09 juillet 2026

Présidence : **M. David BLATTES**

Présents : **MM. Frédéric GROS - Hervé GRAMMATICO - Joseph CARDOVILLE - Jean-Pascal SINGLA - Michel MAROT - Driss EL BANE - Guy MICHELIER - José GARCIA - Khalid FEKRAOUI**

Absents excusés : **Mmes Elodie VIGNAL - Meriem FERHAT - Carole PISTRE MM. Frédéric CACERES - Pierre HENRY - Robert GADEA - Jacques NAUDET - Bertrand GUERRERO**

Participent à la réunion : **MM. Jean-Philippe BACOU - Fabien DURANTE MALVY - Michael VIGAS**

les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue d'Occitanie conformément à l'article 17 des Règlements Généraux de la LFO & l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F., dans un délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la transmission par courrier électronique ou de leurs publications sur le site internet du District.

I. INFORMATIONS

- Fonctionnement du Comité de Direction

David Blattes propose aux membres du CD d'anticiper la préparation des thèmes à traiter sur l'ordre du jour. Cela permettrait d'optimiser le temps de discussion et les échanges en envoyant à chaque membre les pièces à consulter.

Certains membres évoquent l'obligation d'aborder sans attendre des points ajoutés après la parution de l'ordre du jour, ce qui était le cas jusqu'à ce jour.

- Radiation de clubs

Après lecture de la liste des clubs inactifs, il apparaît que plusieurs de ces clubs dont la radiation a déjà été demandée à la Ligue sont toujours inactifs sur foot2000 ou actifs mais sans aucune activité réelle. Un point sera fait avec le service administratif du District et une nouvelle demande de radiation envoyée à la LFO.

- Inactivités validées par la LFO

Les déclarations d'inactivités partielles ou totales sont gérées par la LFO. Les clubs doivent suivre la procédure en utilisant Footclubs – Vie du club – choix inactivités. Pour les équipes de jeunes, la demande se fait uniquement par catégorie d'âge. Par exemple : U19/U18, U17/U16, etc... Si un club veut déclarer l'inactivité d'une seule catégorie, U18 ou U17 seulement, il faut contacter le service juridique de la LFO qui indiquera la procédure à suivre.

Concernant le club qui accueille le joueur (U18 ou U17 par exemple), si l'inactivité n'est pas déclarée, il faut :

- Enregistrer la demande de licence qui sera validée avec le cachet mutation
- Demander à la Ligue (CRRM) par mail la dispense du cachet
- La Ligue vérifie la situation du club quitté et accorde la dispense du cachet.

- Demandes d'ententes pour la saison 2026/2027

- FC Lamalou (club support) et ENT Grand Orb : catégories Seniors M, Vétérans, U18 M, U17 M, U16 M
- ENT Cœur Hlt (club support) et FR Caux : Catégorie Séniors M
- Montblanc SF (club support) et SC St Thibery ainsi que AS Valros : Catégorie Seniors M
- Cournonsec BS (club support) et RS Gigean : Catégorie U14 M
- Villeneuve Mag (club support) et CE Palavas ainsi que AVF : Seniors F

Les demandes d'ententes ci-avant sont validées à l'unanimité

- Règlement des Compétitions Officielles du District

Le RCO pour la saison 2026-2027 (Partie I, II, et IV) est revu par le CD après modifications Fédérales obligatoires pour validation.

Ces modifications sont approuvées à l'unanimité

- Prorogation des commissions

Comme chaque saison, les candidatures de membres aux différentes commissions du District étant clôturées le 29/07/2026, les commissions de la saison précédentes doivent être prorogées jusqu'au prochain CD.

La proposition de prorogation des commissions est validée à l'unanimité

II. Pratique sportive

- Championnat Senior F à 11 Territoire

En date du 23/06/2026, le District du Gard-Lozère sollicite le président David Blattes pour obtenir la participation de plusieurs équipes dans le championnat Senior F à 11 de l'Hérault.

Cette demande est traitée ce jour pour avis des membres du CD. La gestion administrative et sportive de cette compétition, a déjà été organisée par le passé avec des clubs de l'Aude (1 équipe), des PO (2 équipes) et du Gard (6 équipes).

Toute la gestion a été assurée par les services administratifs de l'Hérault, à moindre coût pour les autres Districts. Après échange sur la situation, le CD décide :

- D'interroger les clubs de l'Hérault
- D'établir une convention définissant les modalités d'organisation administrative et sportive de la compétition. Les différents documents seront validés par le prochain CD et diffusés aux districts partenaires pour accord.

- **Championnat Senior Loisir à 8**

Un club de l'Hérault propose une organisation de championnat Foot Loisir Seniors / Vétérans à 8 avec des règles particulières : Hors-jeu à la zone des 13 mètres, touches à la main, 3 joueurs maximum de moins de 35 ans, inclure les féminines ...

Ce championnat Senior à 8 Loisir est pratiqué par des joueurs titulaire d'une licence senior ou vétéran « Loisir » à la FFF. Un règlement a été mis en place par le District. Après un échange sur les propositions ci-dessus, le CD décide de ne pas modifier le règlement mis en place.

- **Inscription des buteurs sur la FMI**

La Ligue de Football Amateur a préconisé au CRA et CDA, dans le but de récupérer un maximum de données sur la FMI, d'identifier les buteurs/buteuses de la catégorie Senior et éventuellement récompenser les pratiquant(e)s et les clubs au travers d'un classement.

Les membres du CD considèrent que l'application de cette proposition n'est pas réalisable au niveau d'un District. Mais, un test sera effectué uniquement sur la compétition Senior Départemental 1.

- **Tournois à valider**

- 29/08/2026 ESCVH : catégorie U14 M
- 05 et 06 /09/2026, AS Béziers : catégories U6 à U13 M

La liste des tournois ci-avant est validée à l'unanimité

III. Financier

- **Point intermédiaire sur le stock**

Comme chaque fin de saison, une vérification du stock est effectuée. Il n'y a pas d'écart significatif à signaler.

- **Barème des Droits et Amendes (saison 2026/2027)**

Le nouveau barème des droits et amendes est modifié pour ajouter le carton blanc, prendre en compte le montant minimum de la caution mise à la charge des clubs nouvellement affiliés (200€), les montants de la caisse spéciale des arbitres comme évoqués lors de la dernière AG ainsi que l'amende pour absence de dirigeant majeur pour une équipe de jeunes. Le nouveau barème des droits et amendes est soumis au vote du CD :

Le barème droits et amendes 2026/2027 est approuvé à l'unanimité

Le Président,
David BLATTES

Le Secrétaire de séance,
Joseph CARDOVILLE